

## COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

### Compte rendu de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2014.

#### Présents (28) :

Michel Balard, André Binggeli, Saska Bogevska, Michel Cacouros, Jean-Claude Cheynet, Marie-Hélène Congourdeau, Olivier Delouis, Vincent Déroche, Jannic Durand, Raul Estangui, Denis Feissel, Jean-Pierre Grélois, Michel Kaplan, Anna Lampadaridi, Delphine Lauritzen, Eric Limousin, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Charalambos Messis, Brigitte Mondrain, Paolo Odorico, Catherine Otten-Froux, Annick Peters-Custot, Brigitte Pitarakis, Ioanna Rapti, Filippo Ronconi, Guillaume Saint-Guillain, Georges Sideris.

#### Représentés (7) :

Sulamith Brodbeck, Nina Iamanidzé, Catherine Jolivet-Lévy, Corinne Jouanno, Sophie Métivier, Cécile Morriçon, Constantin Zuckerman

La séance est ouverte à 10h31, le quorum étant atteint : sur les 38 membres du Comité à jour de leur cotisation, 35 sont présents ou représentés.

Le PV de la dernière séance du 19 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Rapport moral

Le Président annonce un rapport moral assez bref : l'activité du CFEB est actuellement faible, de manière structurelle : elle se limite à la diffusion des informations issues de l'AIEB et, le cas échéant, de celles émanant du Comité serbe chargé d'organiser le congrès international de Belgrade (août 2016).

La traditionnelle réunion inter-congrès s'est déroulée les 20-22 septembre 2013 à Athènes. Malgré les difficultés financières, le comité grec a fourni un accueil chaleureux propice aux discussions et débats. Ces derniers ont porté sur trois points principaux (on pourra se reporter au compte rendu suivant : <http://www.aiebnet.gr/en/aiebnet/international-bureau.html>. Voir également le fichier pdf joint) :

- la modification des statuts de l'AIEB, afin d'éviter tout risque d'un épisode tel que celui qui a été vécu fin 2011.
- la création ou confirmation de diverses commissions de l'AIEB, en particulier la Commission Développement, dont la composition s'est étoffée de nouveaux membres élus.
- la présentation du nouveau site internet par son concepteur et webmaster. Un problème n'est pas encore totalement réglé sur les informations à diffuser et comment.

- Enfin, l'organisation du congrès de Belgrade : l'AG inter-congrès était consultée pour discuter les propositions du comité serbe pour la structure du congrès. Pour ce qui est des choix de tables rondes et séances plénières, le comité organisateur devait fournir un programme définitif courant janvier. Mais on a appris le 30 janvier que celui-ci serait diffusé au 15 février. Nous ne disposons donc pour l'heure d'aucune liste officielle. Les informations officieuses qui circulent semblent confirmer dans ses grandes lignes le projet qui avait été présenté en septembre dernier à Athènes.

Pour ce qui est du rattrapage du « salon des refusés » et l'insertion de projets de tables rondes dans le cadre des communications libres, on ne sait encore rien. Il convient de préciser que la place relativement importante concédée aux membres du comité français (notamment dans les séances plénières, qui dépendent exclusivement du choix du comité serbe) n'a pas été sans susciter quelques remous au sein de l'AG inter-congrès, ce qui n'a pas empêché son probable maintien.

M. Kaplan précise divers points :

- Une des modifications majeures des statuts consistait dans la création d'un suppléant au président (qui a été élu : il s'agit de John Haldon).
- Le site de l'AIEB n'est pas entièrement à la hauteur de nos espérances, situation en partie due à la situation délicate de l'Université d'Athènes (A. Markopoulos, le Secrétaire du bureau de l'AIEB, ne pouvant travailler sereinement en collaboration avec l'informaticien). Toutefois, une partie du but est atteint : chaque comité national disposera bientôt d'un login et d'un code et pourra ainsi mettre librement sur le site des informations sur les rencontres scientifiques et les expositions. Il demeure la question de la liste de diffusion des comités, qui permettrait aux comités de transmettre des informations mutuelles sans passer par le secrétaire de l'AIEB.
- Concernant l'organisation du congrès, la question des « pseudo-tables rondes » n'est pas résolue car les propositions de tables rondes (et donc les projets refusés) ont été en nombre (plus de 100 projets) et la solution qui consiste à organiser les communications libres dans le cadre des tables rondes « refusées » pose problème. Il paraît délicat d'exiger de ceux qui souhaitent faire une communication libre de la faire entrer dans des cadres décidés par d'autres. La problématique est particulièrement importante pour les jeunes chercheurs. Le risque de marginalisation des communications libres est réel. Toutefois, il reste encore bien du temps avant la tenue du congrès.

On connaîtra de toute façon les résultats définitifs dans les prochaines semaines.

Le comité serbe a décidé de maintenir exactement les tarifs d'inscription du congrès de Sofia (avec des frais d'inscription allégés pour les étudiants, et un coût croissant au fur et à mesure que le temps passe). L'hébergement sera probablement plus cher qu'à Sofia.

P. Odorico intervient sur le rapport moral en soulignant que, selon lui, la mission du CFEB, qui est essentiellement de promouvoir les études byzantines réalisées en France et dans les institutions françaises, n'est pas réalisée, alors même que l'école française de byzantinisme continue de montrer un dynamisme impressionnant comme l'attestent le colloque d'octobre organisé par B. Flusin et J.-Cl. Cheynet, l'école d'été, largement francophone, qu'il organise annuellement à Thessalonique, la qualité et le nombre des publications, etc. Or, d'après P. Odorico, toutes ces réalisations restent absolument extérieures

au CFEB. L'unique participation visible du CFEB tient dans le soutien financier à l'AEMB (l'Association des étudiants du monde byzantin, organisateur des rencontres annuelles des étudiants du monde byzantin, appelées « les Byzantines ») – dont il sera fait état dans le rapport financier. A cette exception près, l'activité du CFEB en 2013 se limite donc à l'envoi de six courriels, dont deux sur la tenue de l'AG, et trois sur le congrès international, ce qui donne l'impression – fausse – de « la noire sérénité des morts ».

Des échanges animés s'engagent.

Le Président répond que le CFEB est tellement vivant qu'il fut la cible de critiques assez vives dans les débats de la réunion inter-congrès, et que ce qui est fort bien réalisé par les membres du CFEB n'a pas besoin de l'être par le CFEB lui-même. Du reste, rappelle le Trésorier, l'argent dont dispose le Comité ne permet guère d'en faire plus.

M. Kaplan rappelle que l'argent récolté par les cotisations sert principalement à subventionner la présence des doctorants aux congrès internationaux et qu'il suffit à peine : c'est précisément ce qui a motivé l'AG à voter l'augmentation des cotisations. Ceux qui ont les codes pour rentrer les colloques français sur le site de l'AIEB devraient le faire (*NB : le bureau du CFEB ne dispose pas encore de ces codes et il est toujours nécessaire de passer par l'intermédiaire du Secrétaire de l'AIEB, A. Markopoulos, pour insérer nos informations, ce qui limite ces dernières aux cas les plus urgents*). Et du jour où la communication pourra se faire entre comités nationaux, ce sera encore mieux. On pourrait y faire figurer l'appel à communication des doctorants, et les appels à candidats pour les post-doctorats.

O. Delouis (qui œuvre à l'actualisation permanente du site internet du CFEB) s'oppose à ce que la recherche des informations soit à la charge de ceux qui ont les codes des sites : ces derniers n'ont pas à rechercher eux-mêmes les informations. Il convient donc d'envoyer au secrétariat du CFEB toutes les annonces qu'on souhaite voir diffuser, et qui transiteront – avec célérité – jusqu'à lui, puis au site du CFEB.

Concernant la mission du CFEB, G. Sidéris informe le comité qu'actuellement on renégocie les programmes d'histoire dans l'enseignement primaire et secondaire. La question qui se pose est celle de l'implication du CFEB dans ces manœuvres, étant entendu que toute modification aux dépens de l'enseignement de l'histoire de l'Empire byzantin (telle que celle qui a fait passer ce pan du programme de la 5<sup>e</sup> à la fin de la 6<sup>e</sup>, donc au néant effectif) a des répercussions importantes pour l'enseignement supérieur. On peut en effet décider de se faire recevoir par le comité des programmes voire au cabinet du Ministre pour défendre la place de Byzance dans les programmes et s'assurer que cet aspect du monde chrétien oriental ne soit pas oublié en seconde également. D'importants enjeux sont liés aux programmes d'histoire en 6<sup>e</sup> où on pourrait rassembler le fait religieux, judaïsme, les christianismes et l'islam, et donc permettre que l'histoire du monde byzantin ne sombre pas entièrement.

E. Limousin le confirme : le conseil supérieur des programmes installé fin 2013, lance les comités d'experts en ce moment, afin de savoir qui va faire quoi. C'est maintenant, et jusqu'à environ mi-2014, que le CFEB doit contacter le conseil supérieur des programmes pour une entrevue. Le CFEB ne saurait agir tout seul, mais devrait le faire en collaboration avec la SHMESP (Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public) et l'APHG (Association des Professeurs d'Histoire-Géographie).

Le Président du CFEB propose donc de mettre au vote le fait que l'AG donne mandat au bureau afin de faire connaître notre opinion sur l'enseignement de Byzance au Ministère, en collaboration avec les associations.

Par vote de l'AG, ce mandat est accordé à l'unanimité.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'AG, et est approuvé à l'unanimité.

## **2. Rapport financier (voir document joint)**

Le Trésorier présente le rapport financier, en soulignant, côté recettes, la « baisse tendancielle du taux de profit » liée à la réduction du taux d'intérêt du livret A. En revanche, les revenus des cotisations restent stables en 2013.

Du côté des dépenses, la plus importante d'entre elles consiste dans les frais de participation à l'AG inter-congrès d'Athènes, en septembre 2013, du Président du CFEB, ainsi que de la Secrétaire (qui fut conjoncturellement secrétaire des débats chargée de rédiger le compte rendu de l'AG). Toutefois la dépense sera étalée sur 2013 et 2014.

Ainsi, le profit dégagé est finalement inférieur à 1 000 euros ce qui est faible. D'ores et déjà, on peut affirmer que l'objectif de ramener, à la veille du congrès de Belgrade, la trésorerie du CFEB au niveau qui était le sien à la veille du Congrès de Sofia ne sera pas atteint. La trésorerie s'érode. L'augmentation de la cotisation permettra de limiter l'érosion ; mais il convient de souligner qu'on a engrangé moins de cotisations cette année que l'an passé à la même date.

L'an prochain, le CFEB aura une petite dépense exceptionnelle, à savoir le coût de l'abonnement, renouvelé tous les trois ans, du site.

Les interventions ne manquent pas, entre une appréciation optimiste de la trésorerie, et une prudente réserve. En effet, l'AG inter-congrès a vu fleurir un nombre extraordinaire de candidatures pour les congrès internationaux suivants : à Munich, Istanbul et Madrid se sont rajoutés Chypre et Thessalonique. Certaines de ces destinations seront beaucoup plus onéreuses que Sofia ou Belgrade, et il convient de maintenir les réserves pour permettre au plus grand nombre possible de doctorants et jeunes chercheurs de s'y rendre.

L'AG approuve à l'unanimité le rapport financier.

L'AG accorde à l'unanimité le *quitus* au trésorier.

## **3. Montant de la subvention à accorder à l'AEMB (Association des étudiants du monde byzantin).**

Cette question suscite de nombreux échanges et digressions qu'on a résumés pour plus de clarté.

Le Président propose de passer le montant de la subvention à l'AEMB de 500 à 400 euros, comme cela avait été prévu et accepté lors de l'AG de 2013. P. Odorico s'y oppose catégoriquement car la réunion annuelle de l'AEMB constitue un moment fort de la diffusion des études byzantines, et le seul où s'implique le CFEB. M.-H. Congourdeau se prononce également pour le maintien du soutien à une Association qui concerne pleinement les étudiants, mais souligne qu'il faudrait que les membres du CFEB soient plus nombreux à assister à ses manifestations. B. Mondrain expose que ces étudiants demandent des

subventions à diverses institutions dont des universités et l'EPHE : on souhaiterait donc connaître leur budget et la part de la subvention du CFEB dans leurs recettes.

M. Kaplan est sensible au fait que ces étudiants se débrouillent bien ; que cette association fait adhérer les étudiants de master, ce qui crée donc un renouvellement important pour les études byzantines ; et qu'il paraît logique que notre association dépense prioritairement pour les doctorants. Le Trésorier du CFEB souligne que c'est déjà le cas, puisque l'essentiel des dépenses – et des réserves de trésorerie – du CFEB est destiné à financer la participation des étudiants aux congrès internationaux.

B. Mondrain renchérit, en mentionnant une mission essentielle du CFEB, à savoir la promotion de la participation des jeunes docteurs, souvent sans poste, et qui ne peuvent pas participer financièrement à nos congrès. O. Delouis précise qu'à l'UMR (8167, « Orient et Méditerranée ») les docteurs ont un statut de membre associé pendant 5 ans, et même au-delà s'ils sont directement liés à des projets de l'UMR. Pendant ces 5 ans, ces docteurs peuvent faire appel aux finances de l'UMR, qui a déjà soutenu des colloques organisés par des docteurs actuellement sans poste. Il reste que ce qui est possible à l'UMR ne l'est pas pour une Equipe d'Accueil. P. Odorico propose que le CFEB organise des journées post-doctorales, au niveau international, ou du moins patronnées par notre comité. Le Président répond que, là encore, dans l'état actuel de ses moyens, le CFEB ne saurait prendre annuellement une telle charge financière sur ses épaules.

Enfin, E. Limousin se demande combien, parmi les membres de l'AEMB qui ont par le passé bénéficié des activités des « Byzantines » subventionnées par le CFEB, ont, depuis, adhéré au CFEB. Il serait bien qu'un devoir moral poussât ces anciens étudiants à adhérer à un Comité qui a financé les activités de cette Association. On aura certes plus de visibilité dans deux ou trois ans – l'AEMB est encore jeune.

Le Président demande que soit soumis au vote le montant de la subvention accordée en 2014 à l'AEMB (le choix se faisant entre 400 ou 500 euros). Sur les 34 votants (à cette heure de l'AG) :

La proposition d'un montant à 500 euros recueille 26 voix

La proposition à 400 euros recueille 8 voix

La proposition d'un montant à 500 euros est donc adoptée

Donc l'AG accorde, pour 2014, une subvention de 500 euros à l'AEMB.

Entretemps, les échanges avaient dérivé sur la question de « l'efficacité fiscale » du CFEB, et sur la réalisation des mesures qui avaient été décidées lors de la précédente AG, pour que les membres défaillants paient leurs cotisations. La discussion s'attarde longuement sur le sujet, sur une éventuelle distinction entre membre « actif » et membre « passif », sur la possibilité, pour le bureau, de donner d'autorité la qualité de membre émérite (ce qui suppose une modification des statuts) et sur les divers moyens d'amélioration de l'efficacité fiscale, pour lesquels les participants à l'AG montrent une extrême créativité. En particulier, est retenue l'idée de ne pas placer les notices biographiques révisées de ceux des membres du CFEB qui ne sont pas à jour de leurs cotisations – l'appel à révision des notices biographiques va être réalisé incessamment – d'autant que cet appel génère un travail conséquent pour la Secrétaire du CFEB et O. Delouis.

Le Président propose *in fine* que l'AG donne mandat au bureau du CFEB pour formuler des propositions de mesures coercitives à faire voter à l'AG de 2015 et révisant le règlement intérieur.

Ce mandat est accordé à l'unanimité.

La question dérive brièvement sur le calendrier d'émission des attestations fiscales liées au paiement de la cotisation. Cette activité est chronophage pour le Trésorier, et il paraît irréaliste de lui demander de distiller les cotisations mois après mois.

#### **4. Question du déménagement des manuscrits grecs et arabes de l'IRHT au campus Condorcet d'Aubervilliers.**

Une pétition a circulé autour du projet de déménagement des sections arabe, grecque et de l'Orient chrétien de l'IRHT :

[http://www.petitions24.net/contre\\_le\\_demantelement\\_dun\\_pole\\_de\\_recherche](http://www.petitions24.net/contre_le_demantelement_dun_pole_de_recherche)

Elle a recueilli un grand nombre de signatures de la part de nos collègues, et la question essentielle qui se pose est : doit-on porter ce débat à l'AIEB ? La discussion s'engage sur le sujet.

André Binggeli souhaite porter plus d'informations sur un événement qui risque d'affaiblir les études byzantines en dispersant les fonds. Toutefois, la décision est désormais actée par le ministère, le CNRS, et le Campus Condorcet. On ne peut donc guère revenir sur cette décision, qui a un impact négatif inutile et qui provient d'un oukaze ministériel, lequel a forcé la main du Collège de France. Ce dernier, visiblement, prendra en charge le déménagement pour la période des travaux sur le site du Collège de France (fin des travaux prévue pour 2017). Mais le Campus Condorcet est « livré » potentiellement en mars 2019 : du moins, à cette date, uniquement le GED (Grand établissement documentaire, c'est-à-dire la bibliothèque). Les bâtiments des chercheurs, eux, font l'objet d'un PPP (Partenariat Public/Privé) ce qui fait qu'on ne dispose d'aucune visibilité sur la date de livraison de ces bâtiments. En tout état de cause, comme le souligne B. Mondrain, le problème est encore plus large, qui touche à la fondation d'énormes bibliothèques en parallèle d'une politique d'extensive numérisation des ouvrages). D'autant que, comme l'expose A. Binggeli, si la numérisation de manuscrits se comprend, celle, massive, d'ouvrages publiés paraît constituer surtout une perte de temps et d'argent. Le compromis de J. Dalarun (qui consiste à laisser sur le site du Collège de France un accès Intranet aux manuscrits numérisés) ressemble à un pansement qui ne résout rien, et les conditions de travail sont rendues plus difficiles. La précipitation à trancher la question ne semble pas étrangère au montant du loyer mensuel au Collège de France, et à la fin du bail, qui expire en 2016...

Le Président propose de voter sur le port de la pétition et des préoccupations qu'elle exprime auprès du bureau de l'AIEB. Cette proposition reçoit un vote unanime de l'AG.

#### **5. Fixation de la cotisation du CFEB pour 2014**

Le bureau propose le maintien de la cotisation à 35 euros pour 2015. La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Élection de nouveaux membres**

Cette année est posée une candidature unique, celle de Dominic Moreau, docteur en « Histoire du christianisme ancien et civilisations de l'Antiquité tardive » (Paris IV) avec une thèse sur l'action temporelle des évêques romains de Léon le Grand à Grégoire le Grand (direction J.-M. Salamito), Le profil scientifiquement indiscutable de l'impétrant est souligné par ses parrains, D. Feissel et J.-Cl. Cheynet qui s'expriment à son sujet et exposent son actuel projet de recherche sur l'organisation ecclésiastique des Balkans du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> s.

Cette candidature, qui remplit les critères requis par nos statuts, est mise aux voix à bulletins secrets. Sur les 34 votants (à cette heure de l'AG), 34 voix se portent en faveur du candidat, qui est donc désormais membre du CFEB.

## 7. Questions diverses

P. Odorico évoque la question, très préoccupante, de la transformation de Sainte-Sophie en mosquée, qui consacre une islamisation de l'Etat turc, après les deux cas précédents des églises de Sainte-Sophie de Nicée, et de celle de Trébizonde, et la reconstruction en cours, en vue d'une transformation en mosquée, du monastère du Stoudios à Istanbul (et G. Sidéris informe de menaces semblables pesant sur le Pantokrator). Il propose de solliciter l'AIEB, ce qui a déjà été fait lors de la réunion inter-congrès de septembre 2013 à Athènes, suite à quoi le Président de l'AIEB, Johannes Koder, a rédigé diverses lettres officielles, en particulier à destination de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.

I. Rapti souligne qu'il convient de bien faire attention à la diplomatie et, plutôt que de condamner le gouvernement turc, soutenir les collègues byzantinistes turcs. La progression des études byzantines dans les universités turques ces dernières années semble menacée par l'islamisation. Le Président souligne qu'à chaque fois qu'on est intervenu pour soutenir nos collègues en Turquie, la démarche a eu l'effet inverse de celui escompté, et qu'il est difficile de savoir ce qu'on peut faire pratiquement pour eux sans aggraver leur situation.

Le CFEB doit exprimer son inquiétude envers la dimension patrimoniale de la politique turque. L'Etat turc ne respecte pas ses engagements à l'égard de l'UNESCO, concernant les églises classées au patrimoine mondial de l'humanité.

Le Président propose d'envoyer une lettre au gouvernement français pour attirer son attention sur le problème. Il est aussi question de prendre rendez-vous avec les responsables à l'UNESCO afin, au moins, de mettre les membres du CFEB et leur expertise à la disposition de cet organisme.

L'AG vote en ce sens un mandat au bureau pour agir à l'égard de ce délicat problème.

Il est fait annonce de diverses manifestations intéressant notre communauté : P. Odorico signale que l'école d'été aura comme sujet « Saints et pécheurs à Byzance » du 30 juin au 12 juillet. Il convient de diffuser l'information auprès de nos étudiants en niveau master et doctorat : il y a des bourses. Il s'agit, on le rappelle, d'une manifestation majoritairement francophone (avec un peu d'anglais). Par ailleurs, chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois, le séminaire de l'EHESS s'adresse à tous les étudiants, même hors EHESS.

G. Sidéris fait état du colloque qu'il organise avec A. Stazzone sur *Italie et Orient*, du 25 au 29 mars 2014, et demande l'autorisation de mettre le logo du CFEB sur les documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h53 et suivie d'un pot cordial.

### **Informations brèves du Bureau :**

- 1) Tous les membres sont instamment priés de signaler au webmaster les colloques et autres manifestations qu'ils organisent, pour enrichir le site du CFEB, et bientôt celui de l'AIEB.
- 2) C'est l'époque de la révision annuelle des fiches individuelles des membres, en particulier de leur bibliographie, pour affichage sur le site ; conformément aux propositions de l'AG, nous ne pourrions mettre à jour les fiches des membres qui ne sont pas à jour de leurs cotisations.